



PLAN DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :

Promotion de l'acteur

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Créé le 07/01/2021 // Actualisé le 18/09/2024

CONTEXTE :

À l'heure de la globalisation, les relations professionnelles passent de plus en plus par le numérique. Pour rester concurrentiel et être en mesure de répondre à des offres partout en France, voire en Europe ou à l'international, l'acteur doit pouvoir s'adapter à l'évolution de son métier, tout en gardant son authenticité et sa créativité.

C'est pourquoi l'Acting Lab Studio propose une formation qui, à travers la réalisation d'une self-tape et d'un CV vidéo, lui donnera des outils pour se démarquer et taper dans l'œil des directeurs de casting.

OBJECTIFS DE LA FORMATION, APTITUDES ET COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- ✓ Connaître les attentes d'un.e directeur.ice de casting et comprendre les liens de travail qu'il.elle partage avec un.e réalisateur.ice ou un.e metteur.e en scène.
- ✓ Comprendre les enjeux d'un CV vidéo et connaître ses modes de diffusion.
- ✓ Savoir identifier et mettre en lumière ses compétences et expériences les plus pertinentes.
- ✓ Savoir se présenter clairement, tout faisant valoir sa personnalité, sa singularité et sa sensibilité artistique à travers des choix créatifs.
- ✓ Libérer sa plume en écrivant son propre scénario.
- ✓ Être en mesure de préciser sa pensée à travers un storyboard : première étape de la réalisation.
- ✓ Réaliser son propre court-métrage de présentation encadré par des professionnels.
- ✓ Être en capacité de se filmer avec vos appareils personnels (smartphone, caméra, tablette, etc.) et d'obtenir un son et une image de bonne qualité.
- ✓ Maîtriser les codes de présentation de la self-tape.

Cette formation n'est pas certifiante. A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire. Elle mentionnera les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

FORMAT, DURÉE :

125 heures de formation sur 18 journées, entièrement en présentiel.

PUBLIC :

Artistes du spectacle vivant et de l'audiovisuel en activité, professionnels.elles ou en voie de professionnalisation.

PRÉ-REQUIS :

- Éligibilité sur étude d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et un entretien-diagnostic.
- Avoir deux ans d'expérience en théâtre ou en cinéma ou autre(s) discipline(s) artistique du spectacle vivant et audiovisuel.
- Avoir un projet professionnel dans le secteur audiovisuel et/ou théâtrale.
- Avoir une bonne connaissance de l'outil numérique.
- Acceptation tacite de travail personnel et avec ses partenaires de jeu en inter-séances.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

- Apports théoriques, transmission orale de savoir-faire.
- Mises en situation et débriefing.
- Fourniture de supports pédagogiques.
- Travail personnel en inter-session de la part de l'apprenant.
- Rencontre et tournage de son CV vidéo avec un réalisateur professionnel et une directrice de casting en activité.

PROGRAMME DE FORMATION : 125h de formation

125 heures, réparties sur 18 journées (pas toutes consécutives)

JOUR 1 - 9h30-13h/14h-17h30

- Présentation de la formation
- Gérer sa carrière : fiche pédagogique *Management de sa carrière d'acteur*
- Comprendre les objectifs et les enjeux du CV vidéo : fiche pédagogique *Créer son CV vidéo*
- Visionnages et analyse de CV vidéos

JOUR 2 - 9h30-13h/14h-17h30

- Rencontre avec l'Agence Occitanie Films : se situer dans l'ensemble du secteur audiovisuel
- L'acteur et son environnement social et écologique : fiche métier et fiches pédagogiques *Parité* et *Transition écologique* + intervention référente écologie.

JOUR 3 - 9h30-13h/14h-17h30

- Intervention directrice de Casting : comprendre les attentes d'une directrice de casting
- Dépouillement et analyse de son CV
- Créer un nouveau CV pertinent, en fonction des retours d'un.e directeur.rice de casting.
- Prendre conscience de ses atouts et mettre en lumière ses compétences transversales.

JOUR 4 - 9h30-13h/14h-17h30

- Intervention d'un réalisateur
- Comprendre le cadre de réalisation d'un CV vidéo : contraintes techniques
- Développer le contenu d'un CV vidéo :
 - explorer les possibilités de mise en scène en fonction du matériel disponible (extraits vidéos, photos, mise en scène...), déterminer la forme et commencer à en définir le contenu
 - faire des choix personnalisés et créatifs

JOUR 5 - 9h30-13h/14h-17h30

- Ecriture du scénario - partie 1 :
 - prendre confiance et libérer son imagination à travers des exercices d'écriture ludiques
 - règles d'une présentation efficaces et exercices d'application
 -
- Intervention agent artistique : comprendre les attentes et la vision d'un agent artistique.

- DEUX JOURNÉES DE RELÂCHE -

JOUR 6 - 9h30-13h/14h-17h30

- Intervention d'une scénariste : aide à l'écriture du CV vidéo
- Ecriture du scénario - partie 2 :
 - structuration du récit
 - fiche pédagogique *Rédiger son scénario*
 - fiche pédagogique *Quelques astuces pour être original*
 - rédiger une première ébauche de scénario
- Ecriture du scénario - partie 3 : approfondissement et développement de l'écriture du scénario

JOUR 7 - 9h30-13h/14h-17h30

- Règles, contraintes et objectifs du storyboard : fiche pédagogique *Storyboard*
- Rôle et enjeux du/de la scripte : fiche pédagogique *Scripte*
- Développement et finalisation du storyboard.
- Codes de présentation de l'acteur.rice :
 - posture
 - diction, ton, voix
 - gestuelle

JOUR 8 - 9h30-13h/14h-17h30

- Intervention société de production : initiation au montage
- Finalisation du scénario en présence du réalisateur.
- Définition des conditions techniques et technologiques de la réalisation du CV vidéo :
 - identification des besoins en termes de tournage et de montage
 - appropriation des moyens techniques : caméra, smartphone, lumière, décor...
 - appropriation des outils technologiques : Imovie, Final Cut...
- Connaître le cadre et les règles de réalisation d'une self-tape : fiche pédagogique *Self-tape*
- Comprendre les attentes d'un.e directeur.rice de casting dans le cadre de la réalisation d'une self-tape

JOUR 9 - 9h30-13h/14h-17h30

- Finalisation du scénario en présence du réalisateur.

- Préparation des premiers tournages :
 - mise en place des décors
 - choix des costumes
 - répétitions

JOURS 10 - 9h30-13h/14h-17h30

- Préparation tournage
- Mise en application : tournages du CV vidéo
- Mise en application : tournages de la self-tape

- DEUX JOURNÉES DE RELÂCHE -

JOURS 11 & 12 - 9h30-13h/14h-17h30

- Préparation de la suite des tournages
- Mise en application : tournages du CV vidéo
- Mise en application : tournages de la self-tape
- Accompagnement montage des CV vidéos

- UNE JOURNÉE DE RELÂCHE -

JOURS 13 & 14 - 9h30-13h/14h-17h30

- Préparation de la suite des tournages
- Mise en application : tournages du CV vidéo
- Mise en application : tournages de la self-tape
- Accompagnement montage des CV vidéos

- DEUX JOURNÉES DE RELÂCHE -

JOUR 15 - 9h30-13h/14h-17h30 :

- Mise en application : tournages du CV vidéo
- Mise en application : tournages de la self-tape
- Accompagnement montage des CV vidéos

JOUR 16 : 9h30-13h/14h-17h30 :

- Accompagnement montage des CV vidéos
- Intervention sur les réseaux sociaux et la communication dans le métier d'acteur

- UNE JOURNÉE DE RELÂCHE -

JOUR 17 : 9h30-13h/14h-17h30 :

- Visionnage des selftape :
 - repérer ses atouts et ses pistes d'amélioration
 - analyser les autres choix possibles à travers les réalisations des autres apprenants
- Prendre conscience de son image à l'écran à travers le visionnage des images brutes du CV vidéo

JOUR 18 : 9h30-13h/14h-17h30 :

- Bilan de groupe et individuels

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Les moyens de contrôle de l'exécution de l'action et d'évaluation des résultats sont les suivants :

- Test de connaissances à l'entrée en formation
- Grille d'évaluation continue remplie par les formateurs tout au long de la formation
- Questionnaire d'évaluation des acquis en sortie de formation
- Note finale = évaluation continue (60%) + questionnaire évaluation des acquis (40%)
- Attestation de fin de formation : note finale, points forts, points faibles, points restant à acquérir pour atteindre les objectifs visés, évaluation des perspectives de réussite.

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS :

Cette formation est accessible aux dates des sessions prévues par l'Acting Lab Studio, communiquées sur son site internet. Les formations sont adaptées aux besoins spécifiques de chaque professionnel, selon son niveau de compétences et d'expérience et de ses disponibilités.

Un entretien téléphonique préalable à la formation permet d'effectuer un diagnostic et un test de connaissance permet de mesurer le niveau de connaissance avant l'entrée en formation.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Votre référente Handicap au sein de l'Acting Lab Studio est : Patricia Olive- 07.69.71.71.20 - patricia@actinglabstudio.com

PRÉSENTATION DES FORMATEURS

EVA BOSSAER



Eva Bossaer est enseignante artistique depuis plus de 25 ans dans le domaine de l'art dramatique. Elle poursuit en parallèle sa carrière de comédienne et de metteur en scène afin de demeurer dans l'exploration de son art et enrichir ses outils de transmission. Formée à différentes techniques de jeu d'acteur et détentrice de la certification du Studio Chubbuck de Los Angeles, Eva Bossaer a travaillé auprès de publics diversifiés en France et aux Etats Unis, la qualifiant pour répondre aux différents besoins des acteurs.rices et autres professionnels du monde du cinéma et/ou du théâtre, dans un contexte professionnel de plus en plus globalisé.

Née en Belgique en 1974, Eva Bossaer vit en France depuis 1987 et parle couramment néerlandais, français et anglais. Elle commence sa carrière en tant que danseuse puis évolue vers le théâtre à travers les genres de la Comedia dell'arte et du clown dans un premier temps. A Marseille, elle collabore alors avec plusieurs compagnies artistiques telles que Carboni e Spirituosi (Comedia dell'arte), La Compagnie Sam Harkand & Co (Masque Neutre et Clown), La Compagnie La Clef de Sol (Clown et Contes Musicaux) et La Compagnie du Chat Pitre (Danse Butô).

En 1996, elle devient metteur en scène en parallèle de son travail de comédienne. Sa palette artistique s'élargit également tandis qu'elle travaille sur le théâtre de répertoire (Sartre, Koltès, Shakespeare, etc.) et qu'elle se forme au jeu face à la caméra (Slot B, Masterimages, Digital Gate, etc.) et à l'improvisation théâtrale (Compagnies Ccédille et La Bande à Propos).

En 2012, elle part aux Etats Unis afin de continuer à développer ses compétences d'actrice et d'enseignante. Là-bas, elle découvre le travail d'Ivana Chubbuck et se forme pendant trois ans à la méthode de jeu qu'elle a créée : la Technique Chubbuck au Studio Chubbuck de Los Angeles. En 2015, elle obtient son accréditation pour enseigner cette technique, devenant ainsi sa première ambassadrice en France.

En 2018, elle co-fonde l'Acting Lab Studio, le seul centre de formation professionnelle en France principalement basé sur l'enseignement du jeu de l'acteur selon la Technique Chubbuck.

Ses missions d'accompagnement et de formation sont fortement empreintes de sa vision globalisée des enjeux actuels liés à la carrière des acteurs.rices.

Références :

Eva Bossaer a travaillé en tant qu'enseignante artistique dans plusieurs structures portant des projets artistiques telles que la DRAC Midi-Pyrénées (Direction régionale des Affaires Culturelles), la FOL Midi-Pyrénées (Ligue de l'enseignement), les MJC de Rodez, Ancely, Montastruc, les Maisons de Quartiers de Croix Daurade, Amouroux, les compagnies Rêves de Théâtre, Fariboles, La Bande à Propos, Ccédille et les centres de formation Paris Film Academy et Acting Lab Studio.

CURRICULUM VITAE - EVA BOSSAER

COMÉDIENNE AUDIOVISUEL

2021 - *Le Chemin d'Emilie*, web-série, Pinkanova, Martin Le Gall
2021 - *Amuses gueules*, court-métrage de Thomas Repaux
2020 - *Ici Tout Commence*, série TV, production TF1 - rôle Laure Delprat
2020 - *Invitation to Love*, long-métrage de Thomas Repaux
2019 - *Libérez la Création*, court-métrage de O. Dibane, DES PONTS À LA PLACE DES MURS
2018 - *Beneath the Shadow of the Mountain*, CHROME STAR PICTURES, réalisation J. Ford
2014 - *Bunker*, SLOT B, série, réalisation D. Grispan
2005 - Film-documentaire pour musée sur la vie des Cathares, POINT COMMUN

COMÉDIENNE THÉÂTRE

2019 - *La Collection*, d'H. Pinter, BIG BAND CIE, Mise en scène F. Tourvieille
2013-2019 - *Le Joyeux Bazar*, CIE LA BANDE À PROPOS, improvisation, mise en scène P. Ortega et E. Bossaer
2013-2021 - MORTELLE SOIREE Enquêtes policières en français et en anglais
1996-2020 - *Les Bulles de BabOulène*, mise en scène E. Bossaer
2008 - *Les Monologues du Vagin*, CIE DU 37, mise en scène de D. Deschamp.
2007 - *Nos amis les humains*, de B. Werber, CIE DU 37, mise en scène G. Pinter
2007 - *Je m'occupe du café*, CIE EN SUSPENS, mise en scène N. Albar
2007 - *Capitaine Fracasse*, CIE DE L'ESQUISSE, mise en scène C. Boso
2006 - *Le Bourgeois Gentilhomme*, LES TRÉTEAUX DE L'ARMAGNAC, mise en scène G. Richallet
2005 - *L'Envers du Décor*, CIE FARIBOLES, mise en scène A. Bélliard
2003 - *Huis Clos*, CIE RÊVE DE THÉÂTRE, mise en scène J. Lagarde

MISES EN SCÈNE

L'Atelier, de J.C Grumberg
Klaxon, Trompettes et Pétarades, de Dario Fo
Golden Joe, d'Eric-Emmanuel Schmitt
Les Dix Petits Nègres, d'Agatha Christie
Vol au-dessus d'un nid de coucou, adaptation du roman et film
Beaucoup de bruit pour rien, adaptation de W. Shakespeare Roberto Zucco, de B-M. Koltès
On ne badine pas avec l'amour, d'A. De Musset
Un air de famille, de J-P. Bacri et A. Jaoui

FORMATION

DIPLÔMES

2015 : Certification à l'enseignement de la Technique Chubbuck - formation intensive avec Ivana Chubbuck, au studio Chubbuck de Los Angeles
 2013 : Actrice à Ivana Chubbuck Studio (Actors Studio) à Los Angeles
 1996 : D.E.U.S.T. théâtre à l'université d'Aix-Marseille.

STAGES

L'acteur face à la caméra : Jeanne Biras / Clown : Sigrid Bordier, Mylène Lormier
 Improvisation : Albin Warette / Commedia dell'arte : L. Franchesci, C. Boso
 Scénographie : J.-C. Lanquetin / Chant : Christine Dormoy

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 76310911631 auprès du préfet de région Occitanie



1. Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de prestations de formations par l'Acting Lab Studio au commanditaire.

1.2. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le commanditaire/ l'apprenant de ces conditions générales de vente et de participation. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Acting Lab Studio, ces conditions prévalent sur tout autre document du commanditaire, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

1.3. Ces conditions générales de vente et de participation concernent les formations présentiels. Elles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Acting Lab Studio, dans des locaux loués ce dernier ou dans les locaux du commanditaire.

Les formations concernées sont proposées sur le site internet de l'Acting Lab Studio www.actinglabstudio.com.

1.4. Dans le cas où quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle et ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

2. Définitions

- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans l'offre de formation réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un commanditaire sur le site du commanditaire ou dans d'autres locaux ;
- Commanditaire : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- Apprenant : personne physique qui bénéficie de la formation et/ou l'achète.

3. Modalités d'inscription et documents contractuels

3.1. Personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

3.2. Personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de 10 jours qui court à compter de la signature du contrat de formation.

4. Responsabilité

4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par l'apprenant du règlement intérieur inscrit dans le livret d'accueil et applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

l'Acting Lab Studio se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

4.2. l'Acting Lab Studio ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les apprenants.

4.3. Il appartient au commanditaire/apprenant de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. Prix, modalités de facturation et de paiement

5.1. Les prix sont indiqués en euros sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, l'Acting Lab Studio, dont la structure juridique est La Bande à Propos, n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.

5.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

6. Prise en charge par un organisme tiers

6.1. En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au commanditaire/à l'apprenant :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

6.2. Si l'Acting Lab Studio n'a pas reçu le dossier de prise en charge de l'OPCO avant le 1er jour de la formation, le commanditaire sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

6.3. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au commanditaire.

6.4. En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le commanditaire sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

7. Pénalités de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

7.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le commanditaire de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

7.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.

7.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, artScenica se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

8. Convocation et attestation de présence

8.1. Un courrier de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressé au commanditaire et/ou à l'apprenant environ 10 jours avant le début de celle-ci. Acting Lab Studio ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence de l'apprenant à la formation.

8.2. Un certificat de réalisation, établi en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressé au commanditaire et/ou à l'apprenant après chaque formation.

9. Refus de commande

Dans le cas où un commanditaire passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, l'Acting Lab Studio sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le commanditaire puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

10. Annulation, modification ou report des formations par l'Acting Lab Studio

10.1. L'Acting Lab Studio se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le commanditaire/l'apprenant au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

10.2. Les prestations sont dues à date et à hauteur de leur valeur initiale, sauf frais additionnels causés par la prorogation qui seront déterminés et feront l'objet d'un avenant.

10.3. En cas de cessation anticipée de la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

10.4. Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Acting Lab Studio procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription à l'exclusion de tout autre coût.

10.5. Dans tous les cas, l'annulation ou le report de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

10.6. L'Acting Lab Studio se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

11. Annulation, abandon par le commanditaire/l'apprenant

11.1. En cas de cessation anticipée de la formation par cas de force majeure dûment reconnu, le contrat de formation professionnelle est résilié et dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

11.2. Toute annulation par le commanditaire/l'apprenant doit faire l'objet d'une demande écrite envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, exposant les raisons de l'abandon. Le contrat ou la convention de formation est alors résilié.e selon les modalités financières suivantes :

- Lorsque la demande d'abandon est reçue par l'organisme de formation après le délai de rétractation (prévu par l'article L6353-5 du code du Travail) et avant le début de la formation, l'organisme de formation facture au commanditaire/à l'apprenant 30% du montant dû.
- Lorsque l'abandon intervient avant la fin de la formation, l'organisme de formation facture à l'apprenant les heures réellement suivies (attestées par les feuilles d'émargement signées par l'apprenant) selon la règle du prorata temporis, auxquelles s'ajoutent 30% du reste dû.

12. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

12.1. Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Acting Lab Studio. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par l'Acting Lab Studio est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

12.2. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Acting Lab Studio sous peine de poursuites judiciaires.

Le commanditaire/l'apprenant s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Acting Lab Studio en cédant ou en communiquant ces documents.

13. Confidentialité

13.1. L'Acting Lab Studio, le commanditaire et l'apprenant s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

13.2. L'Acting Lab Studio et l'apprenant s'engagent, par la signature d'une charte d'engagement, à ne révéler aucun élément personnel qui pourrait être partagé durant les sessions de formation.

14. Informatique et libertés

Les données personnelles que vous communiquez à l'Acting Lab Studio sont destinées à la gestion des demandes, commandes et abonnements, et à la constitution d'un fichier clientèle interne. Les données sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à actinglabstudio@gmail.com. Conformément à l'article 40 de la loi précitée, toute demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité signé et faire mention de

l'adresse à laquelle l'Acting Lab Studio pourra contacter le demandeur. La réponse sera adressée dans le mois suivant la réception de la demande.

15. Réclamations, compétence d'attribution

Toute réclamation du commanditaire/de l'apprenant devra être formulée par écrit à l'Acting Lab Studio (adresse postale : Acting Lab Studio - 72, route de Narbonne - 31400 Toulouse - email : als@actinglabstudio.com), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.